Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un giratoire au carrefour de Borel RD2/RN2 au Lamentin

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Région Guadeloupe

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur Victorin Lurel, Président de Région

RCS / SIRET : siren 239 710 015

Forme juridique : Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°e)	Réalisation d'un giratoire d'une emprise supérieure à 0.4 hectares (emprise de 0.5 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à réaliser un giratoire d'un rayon de 27 m extérieur avec trottoirs

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de sécuriser le carrefour RD2/RN2 présentant des risques pour les véhicules de la RD2 souhaitant s'insérer sur la RN2.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste à réaliser un giratoire au carrefour RD2/RN2 au Lamentin. Celui-ci sera réalisé en partie sous circulation.
Des itinéraires de déviation seront proposés aux automobilistes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La construction de ce nouvel ouvrage sécurisera l'intersection RD2/RN2 et améliorera l'insertion des véhicules en provenance des quartiers de Borel et Routa.
Le dimensionnement de l'ouvrage sera suffisant afin de prévoir un éventuel passage de la RN2 à 2*2 voies.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement, loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise de l'ouvrage	0.5 ha
Rayon du giratoire	27 m
Largeur de l'anneau	9 m
Pente moyenne de l'assiette	3.8 %

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieudit Borel
Commune du Lamentin

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 61° 38' 05" O **Lat.** 16° 15' 40" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes *traversées :*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** ☐ **Non** ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Routes nationale et départementale existantes
Lit majeur de la Rivière Lamentin
Présence d'une habitation au Nord Ouest
Terrain communaux au Nord Est
Jardin privé au Sud Est

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [X] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation des sols de la commune du Lamentin approuvé le 13 juillet 2000
Règlement applicable à la zone du projet : zone NB, UG et ND en partie sur la route nationale existante

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La RN2 fait partie du réseau routier concerné par le PPBE réalisé par la Région Guadeloupe en 2014. Des cartes de bruit stratégiques pour l'agglomération centre (comprenant la commune du Lamentin)sont en cours d'élaboration.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La réalisation du giratoire nécessitera l'imperméabilisation d'espace vert (0.3 ha) correspondant à de la flore sans intérêt écologique particulier (hautes herbes, jardin de bananes et d'ananas, terrain vague etc.)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet étant situé en partie dans le lit majeur de la rivière du Lamentin, il est concerné par le risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X ☐	☐ X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à réaliser un giratoire sur un carrefour existant.
Aucune zone naturelle à enjeux n'est présente au droit du projet.
Il ne présente pas d'incidences notables sur le milieu.
Les principales incidences étant de l'ordre hydraulique, ces aspects seront traités dans le cadre du dossier loi sur l'eau auquel est soumis le projet.
Une étude d'impact ne serait donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :*** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice explicative

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus x

Fait à Basse-Terre le, 29 JUIN 2015

Signature

RÉGION GUADELOUPE – CONSEIL RÉGIONAL

Pour le Président
Par délégation
Le directeur général des services adjoint

André BON

NOTE EXPLICATIVE

OBJET

La présente étude concerne lôaménagement du carrefour situé sur la RN2 au PR 81 + 800 mètres, au croisement de la route nationale et de la route départementale n°2 sur le territoire de la commune de Lamentin.

Cette étude constitue une réponse à la demande de la mairie de Lamentin dôune part, et des riverains du secteur dôautre part, quant à la mise en sécurité de la circulation automobile au niveau de ce carrefour.

En effet lôinsertion dans le trafic principal RN2 des usagers de la RD2 en provenance de Routa et de Borel se révèle potentiellement risquée, les mouvements de tournes à gauche venant de la RN2 accentuant la complexité de ces manî uvres.

PROBLEMATIQUE

Il sôagit donc de remplacer le carrefour en croix actuel par un carrefour de type giratoire.

Il y a quelques années des études ont été menées sur la même base dans le cadre du projet de mise à 2x2 voies de la RN2 sur le tronçon Lamentin/Baie-Mahault.

La présente étude révise complètement lôétude initiale compte tenu des contraintes hydraulique et foncière notamment. Le dimensionnement ainsi que le positionnement ont été modifiés.

Cependant lôaménagement prévu reste compatible avec un futur passage à 2x2 voies de la RN2.

DETAIL DE LôAMENAGEMENT

Il sôagit dôun giratoire de grande dimension avec un rayon de 27 mètres extérieur, légèrement inférieur à celui de Wonche situé en aval sur le même itinéraire, mais ce choix permet de limiter au maximum lôimpact sur le foncier tout en préservant lôavenir.
Son implantation a également été optimisée afin de maintenir lôouvrage hydraulique existant sous la RN2 côté ouest.

Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

Rayon du giratoire	27.00 mètres (extérieur)
Rayon en entrée	15.00 mètres
Rayon en sortie	20.00 mètres
Largeur de voie en entrée	4.00 mètres (sauf sur RN2 côté Est largeur 7 mètres)
Largeur de voie en sortie	5.00 mètres (sauf sur RN2 côté Est largeur 7 mètres)
Largeur de lôanneau	9.00 mètres (+ des surlargeurs intérieure et extérieure de 0.30m)
Pente moyenne de lôassiette	3.8% environ suivant lôaxe de la RN2

On note côté Est que lôentrée venant de Baie-Mahault est prévue à 2 voies, la volonté étant de prendre en compte un besoin potentiel de mouvement de demi-tour.
La contrainte foncière moins forte à cet endroit autorise sans difficulté cette option.
La sortie côté Est en direction de Baie-Mahault est également amorcée à 2 voies avec un rabattement à 1 voie, ce qui permet dôavoir au droit du giratoire une configuration à 2x2 voies.

Des trottoirs situés en périphérie ainsi que des passages protégés au droit des îlots séparateurs assurent le cheminement des piétons de la zone.

Lôéclairage du carrefour est pris en compte dans lôaménagement.

Lôîlot central engazonné est délimité de la chaussée annulaire par une bordure associée à une partie bétonnée.
Il présente une configuration conforme aux règles préconisées, soit un modelage avec une pente maximale de 15%.
Compte tenu de la pente de lôassiette du giratoire, un dispositif de drainage est prévu sous lôîlot central.

Des fourreaux sont mis en attente pour permettre le passage éventuel de réseaux sous la chaussée (anneau + branches)

DONNEES DE TRAFIC

2 points de mesure existent en amont et en aval du carrefour RN2/RD2 :

- celui de Vincent au PR 80 qui affiche en 2010 une moyenne journalière annuelle de 21619 véhicules/jour
- celui de Dupuy au PR 84 qui affiche en 2010 une moyenne journalière annuelle de 33016 véhicules/jour

CHAUSSEE

La structure de chaussée retenue comprend :

- La couche de roulement en béton bitumineux de 7 cm (à module élevé dans lôanneau du giratoire notamment)
- La couche de base en grave bitume de 2 x 12 cm soit 24 cm
- La couche de fondation en tuf de 50 cm minimum

RESEAUX

De nombreux réseaux de concessionnaires sont présents dans lôemprise du projet.
Ces réseaux devront être adaptés si nécessaire à la nouvelle configuration du carrefour.

ASSAINISSEMENT

Les eaux de chaussée sont en priorité récupérées dans des regards à avaloir ou à grille.
Elles transitent ensuite par des conduites et des fossés et sont évacuées vers les exutoires naturels, en particulier la rivière du Lamentin située à lôouest du carrefour.

On note quôun dispositif de drainage est prévu pour piéger les eaux dôinfiltration en périphérie de lôîlot central côté ouest, ceci en complément de la cunette recueillant les eaux de surface.

FONCIER

Le projet se situe entièrement sur le territoire de la commune de Lamentin et intéresse les parcelles cadastrées AE 30, AE78, AE 195, AE 196, AE 197, AE198, AL 73, AL 74 et AL 177.

On peut noter que la parcelle AE 30 située au nord est du carrefour appartient à la commune et que la contrainte principale est liée à la construction illicite implantée au nord ouest du carrefour entre la RD2 et la rivière du Lamentin, sur la parcelle AE 197.

Lôimpact foncier du projet apparaît sur le plan parcellaire inclus dans le dossier.

TRAVAUX/PHASAGE

La construction du giratoire se fait en partie sous circulation, ce qui va inévitablement générer des perturbations chez les usagers.

ESTIMATION

Le coût de lôaménagement est chiffré à environ 1.3 M ú ,

Les éventuels déplacements de réseaux ainsi que les acquisitions foncières ne sont pas pris en compte dans cette estimation.

Plan de situation

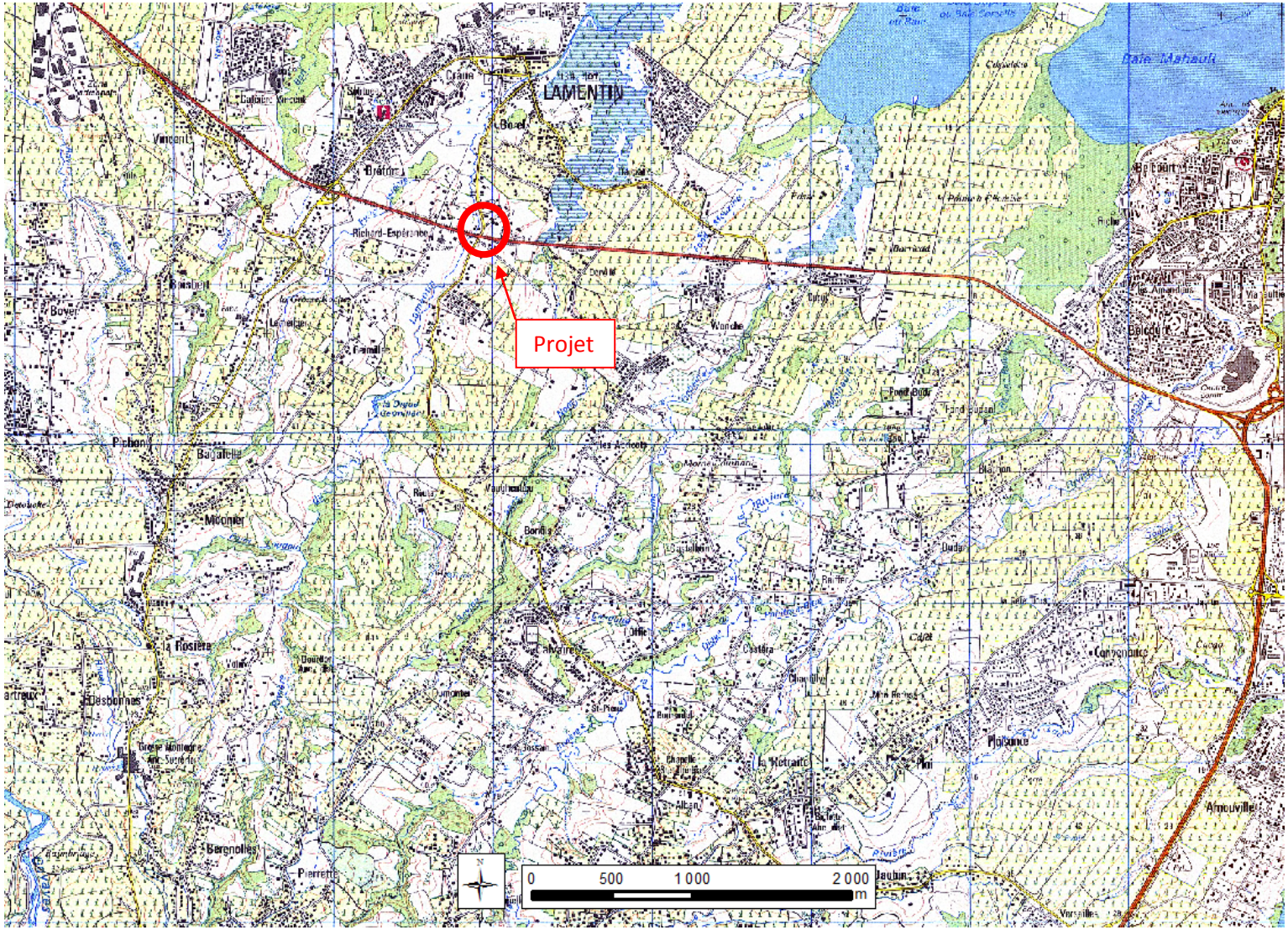

REGION GUADELOUPE

DIRECTION ADJOINTE DES ROUTES

SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES

COMMUNE DE LAMENTIN

ROUTE NATIONALE N° 2 / RD2

GIRATOIRE DE BOREL

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

TRACE EN PLAN	SEPT 2011
	2.02
	1/250
	RN0002PR82N114

INDICE	DATE	MODIFICATION

Dressé par
le chef de projet
soussigné
Baie-Mahault , le J. POMMIER

Présenté par
le directeur adjoint des routes
soussigné
Basse-Terre , le P. MATHEY

Vu et vérifié par
le chef du service de la construction des routes
soussigné
Basse-Terre , le M. GENE

Accepté par
le président du conseil régional
soussigné
Basse-Terre , le V. LUREL

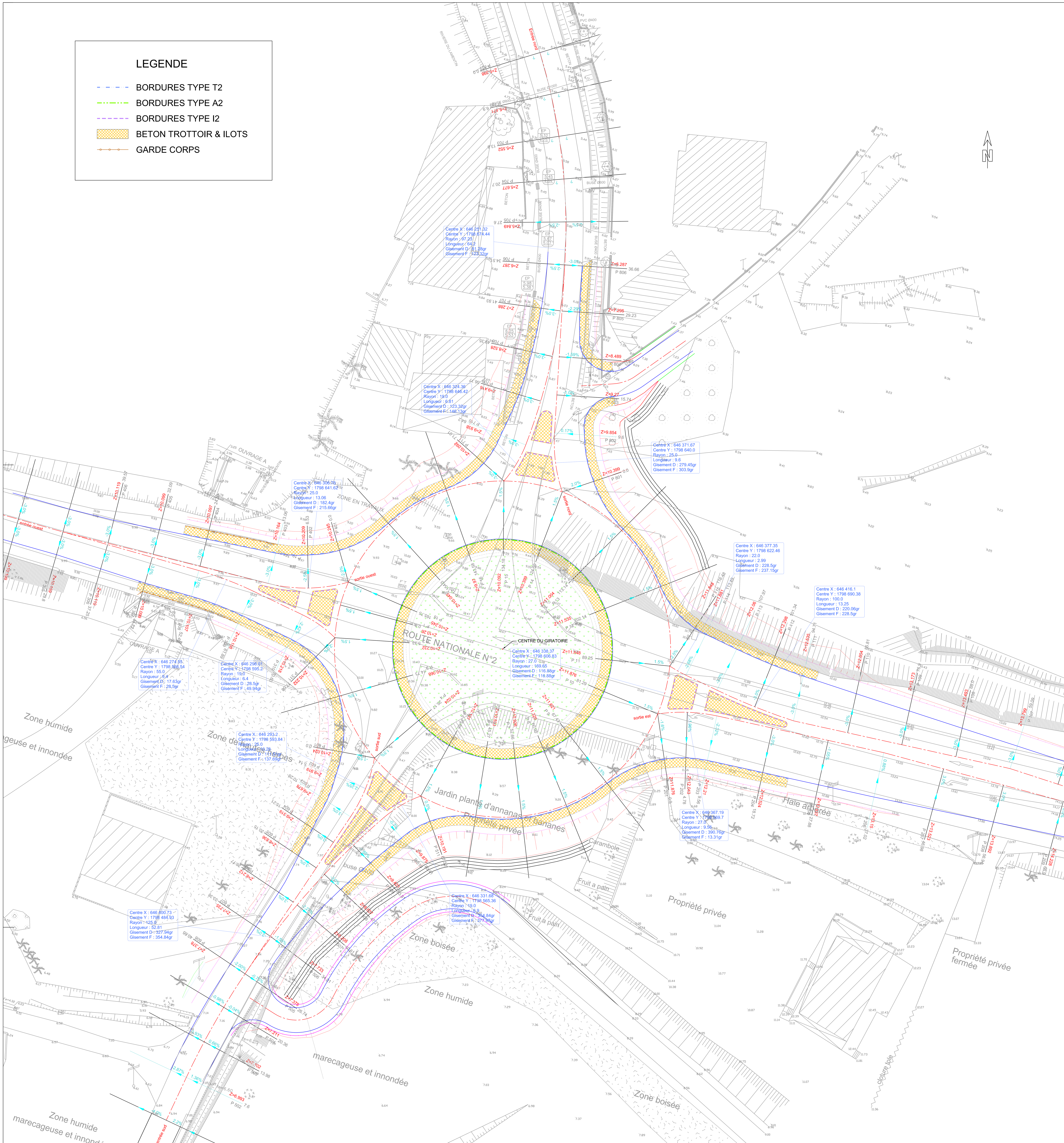

LEGENDE

- BORDURES TYPE T2
- BORDURES TYPE A2
- BORDURES TYPE I2
- BETON TROTTOIR & ILOTS
- GARDE CORPS

Plan des abords du projet et localisation des prises de vue des photographies

Photo aérienne Google Earth 23 août 2014

Photo 1 (13/05/2015)

Photo2 (13/05/2015)